

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,  
ET ENVIRONNEMENTAL**

SESSION ORDINAIRE DE 2017



**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

Séance du 11 avril 2017

---

***La qualité de l'habitat, condition environnementale du bien-être  
et du mieux vivre ensemble***

---



## SOMMAIRE

Décès d'anciens membres du CESE .....	5
COMMUNICATIONS .....	6
Réunion de travail sur la plateforme RSE .....	7
Mission dynamisation des plénières.....	7
Décoration d'un membre du CESE.....	8
Saisines.....	8
Changement de titre .....	8
Programme national de réforme .....	8
Calendrier des assemblées plénières .....	8
LA QUALITÉ DE L'HABITAT, CONDITION ENVIRONNEMENTALE DU BIEN-ÊTRE ET DU MIEUX VIVRE ENSEMBLE .....	9
PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS .....	9
DISCUSSION GENERALE .....	16
CGT - Mme Robert .....	16
CGT-FO - Mme Fauvel .....	17
Coopération - Mme Roudil.....	18
Entreprises - Mme Tissot-Colle .....	20
Environnement et nature - M. Bougrain Dubourg .....	21
Mutualité - Mme Vion .....	22
Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - M. Blanchet .....	23
Outre-mer - M. Suve.....	25
Personnalité qualifiée - Mme Trostiansky.....	26
Personnalité qualifiée - Mme Sehier.....	28
Professions libérales - Mme Riquier-Sauvage .....	29
UNAF - Mme Koné.....	31
UNSA - Mme Arav .....	32
Agriculture - Mme Bonneau .....	33
Artisanat - Mme Foucher .....	34
Associations - M. Deschamps.....	35
CFDT - M. Duchemin.....	37
CFE-CGC - Mme Couvert .....	38
CFTC - Mme Lecerf .....	39
VOTE SUR LE PROJET D'AVIS.....	40
ANNEXE.....	43
Annexe 1 - Diaporama illustrant les propos de Dominique Allaume-Bobe, rapporteure .....	44



**Présidence de M. Patrick Besnasconi**

*La séance est ouverte à quatorze heures trente.*

**M. le Président.** La séance est ouverte.

**Décès d'anciens membres du CESE**

**M. le Président.** Mes chers collègues, nous avons à déplorer le décès de deux de nos anciens collègues.

Evelyne Sullerot, professeure, sociologue, journaliste et écrivaine. Elle était notamment Présidente d'honneur du Mouvement français pour le planning familial, anciennement nommé « La maternité heureuse », qu'elle cofonda en 1956.

Membre du Conseil de 1974 à 1989 - au groupe des personnalités choisies en raison de leurs compétences et dont elle fut Vice-présidente de 1984 à 1989 - elle participa activement aux travaux de différentes sections :

- du travail et des relations professionnelles pour laquelle elle présenta l'avis et le rapport sur *Les problèmes posés par le travail et l'emploi des femmes* ;
- des actions éducatives, sanitaires et sociales où elle présenta deux avis et rapports, sur *Les modes de garde des jeunes enfants*, puis sur *Le statut matrimonial : ses conséquences juridiques, fiscales et sociales* ;
- des affaires sociales dont elle présenta l'avis et le rapport sur *Les problèmes posés par la toxicomanie* ;
- enfin, le rapport sur *Le travail des femmes dans la CCE* qu'elle présenta fut, il convient de le souligner, à l'origine de la première directive européenne dans l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes.

Evelyne Sullerot était Grand Officier de la Légions d'Honneur et Grand Officier de l'Ordre national du Mérite.

George Parrotin, était industriel, administrateur de sociétés et membre du Conseil de 1984 à 1994, au groupe des entreprises privées. Il participa aux travaux de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire, pour laquelle il présenta l'avis et le rapport sur *Les transports aériens intérieurs*, puis deux avis, sur *Les orientations de la politique d'aménagement du territoire à l'horizon 2015* puis sur *Le projet de loi d'orientation pour le développement du territoire*.

Il était Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite et Officier des Palmes Académiques.

Mes chers collègues, en leur mémoire, je vous demande de bien vouloir respecter une minute de silence.

*(L'Assemblée observe une minute de silence)*

**M. le Président.** En lisant la bibliographie d'Evelyne Sullerot (1974-1989), on se rend compte à quel point les sujets abordés sont aujourd'hui encore d'actualité.

## COMMUNICATIONS

**M. le Président.** Chers collègues, nous sommes à quatorze jours du premier tour de l'élection présidentielle. Rarement l'incertitude n'aura été aussi forte sur celle ou celui qui pourra être désigné par le suffrage universel. Nous sommes la 3<sup>ème</sup> Chambre de la République. De ce fait, je désire évoquer quelques points.

Tout d'abord, pour ce qui concerne le calendrier à venir de nos plénières, nous avons une séance programmée le 9 mai dont l'ordre du jour n'est pas fixé à cette heure. À ce stade, il me semble prudent de ne pas l'annuler afin de nous garantir la possibilité que le Conseil se réunisse et tire, si nécessaire, les conclusions de l'élection qui se sera produite le 7 mai.

De la même manière, je pense indispensable que nous pensions à l'activité qui pourrait être celle de notre Conseil durant l'été. Je ne désire pas vous proposer de supprimer les congés d'été, mais il est certain que les candidats évoquent tous leur volonté d'engager rapidement des réformes, dès l'été. Quelle sera la place du CESE dans ce dispositif ? Je ne le sais pas encore. Pour l'instant, gardons-le présent à l'esprit.

Dans le cadre de l'action qui pourrait être celle du CESE dans la prochaine mandature, comme je l'avais évoqué lors de mon intervention de février sur le bilan de notre action, je travaille sur un projet de conférence du CESE, des « numéros un » des organisations, pour courant juillet.

Suivant des modalités qui restent à définir, cette conférence serait, à partir du projet de la majorité présidentielle et de la majorité parlementaire, de travailler sur ce que le CESE peut faire en tant que levier de réforme, afin de jouer pleinement son rôle sur certains points de ce projet.

Je proposerai dans les jours à venir une feuille de route organisationnelle. Je vais aller à la rencontre de tous les « numéros un » afin de leur présenter ce projet. À ce titre, je rappelle que nous sommes la seule assemblée à même de pouvoir jouer ce rôle dans les semaines à venir. Nous avons un calendrier de travail, des avis qui nous seront présentés dans les semaines à venir, mais nous ne pouvons pas ne pas tenir compte des conditions politiques dans lesquelles nous exerçons nos responsabilités, le rôle constitutionnel de notre assemblée étant de conseiller les pouvoirs publics.

### **Réunion de travail sur la plateforme RSE**

**M. le Président.** La semaine passée, j'ai ouvert la réunion de travail de la plateforme RSE, organe dépendant de France Stratégie où le CESE est représenté. À cette occasion, j'ai annoncé deux actions nous concernant.

Tout d'abord, j'ai demandé au Secrétaire général de dresser un bilan sur les travaux de notre Conseil dans le domaine du développement durable et de la RSE. En effet, je pense que nous devons mettre nos propres préconisations en œuvre et démontrer notre exemplarité.

Ensuite, j'ai évoqué le lancement d'une mission consacrée à la responsabilité sociétale des organisations, car ce sujet me paraît incontournable. J'ai décidé de confier cette mission à un membre du Bureau, Claude Cochonneau, Président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture, qui a accueilli dans ses locaux ce matin notre réunion de Bureau. Au nom du Bureau, je l'en remercie.

### **Mission dynamisation des plénières**

**M. le Président.** J'ai lancé différentes missions au début de notre mandature. Les résultats sont très positifs. Parmi celles-ci, la mission relative à la dynamisation des plénières, menée par Carole Couvert, dont les conclusions ont été présentées ce matin en Bureau. J'ai demandé que ces conclusions soient présentées également en séance plénière car nous sommes tous concernés. Ce sera fait lors de l'une de nos prochaines séances.

### Décoration d'un membre du CESE

**M. le Président.** Je vous informe que le ministre de l'agriculture vient de distinguer Cécile Claveirole, membre du groupe des Personnalités qualifiées, dans l'ordre du Mérite agricole suite à l'avis qu'elle a récemment rapporté sur la transition agro-écologique. Je vous propose de la féliciter chaleureusement.

*(Vifs applaudissements)*

### Saisines

**M. le Président.** Lors de la réunion du 4 avril, le Bureau a confié, sur sa proposition, à la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, la préparation d'un projet d'avis intitulé *Quels leviers pour renforcer la compétitivité de l'agriculture et de l'agroalimentaire français ?* Ce projet d'avis devrait faire l'objet d'un examen en séance plénière le 29 novembre 2017.

### Changement de titre

**M. le Président.** À la demande de la présidente de la section de l'environnement, le Bureau a accepté la demande de changement de titre de la saisine initialement intitulée *La qualité de l'habitat, condition environnementale du bien-être et du vivre ensemble* qui devient *La qualité de l'habitat, condition environnementale du bien-être et du mieux vivre ensemble*.

### Programme national de réforme

**M. le Président.** Au cours de sa réunion du mardi 4 avril 2017, le Bureau a pris acte du respect des délais de la transmission de la contribution du Programme national de réforme (PNR) au Secrétaire général des Affaires européennes à la fin mars.

### Calendrier des assemblées plénières

**M. le Président.** Je dois maintenant vous faire part du calendrier des assemblées plénières auquel le Bureau de ce jour a apporté quelques modifications.

Tout d'abord, je vous informe de la suppression de l'assemblée plénière du 10 mai 2017.

Ensuite, à la demande de la présidente de la section de l'environnement, l'examen du projet d'avis sur *Contribution du dialogue sciences-société au développement d'une recherche à même de répondre aux enjeux climatiques post COP 21* est programmé le mercredi 11 octobre 2017.



Troisièmement, à la demande de la présidente de la délégation aux Droits des femmes et à l'égalité, la présentation de l'étude intitulée *Les temps de vie des femmes* est programmée pour le mardi 24 octobre 2017.

À la demande du président de la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, l'examen du projet d'avis relatif à *Quels leviers pour renforcer la compétitivité de l'agriculture et de l'agroalimentaire français* est programmé le mercredi 29 novembre 2017.

## **LA QUALITÉ DE L'HABITAT, CONDITION ENVIRONNEMENTALE DU BIEN-ÊTRE ET DU MIEUX VIVRE ENSEMBLE**

**M. le Président.** Mes chers collègues, nous allons maintenant examiner le projet d'avis intitulé *La qualité de l'habitat, condition environnementale du bien-être et du mieux vivre ensemble*, présenté par Dominique Allaume-Bobe, rapporteure, au nom de la section de l'environnement, présidée par Anne-Marie Ducroux.

### **PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS**

**M. le Président.** Madame la rapporteure, vous avez la parole.

**Mme Allaume-Bobe, rapporteure.** Monsieur le président, chers collègues, je souhaite commencer cette intervention en vous expliquant la raison qui a poussé la section de l'environnement à travailler sur ce sujet de la qualité de l'habitat. Que désigne-t-on par habitat ? Pour mieux le comprendre, je vous propose de visionner une vidéo.

*(Projection d'une vidéo)*

L'habitat, c'est le logement et tout ce qui va autour. L'habitat est un espace qui se compose à la fois d'un espace privé - le logement, qui est le premier lieu d'apprentissage de la relation humaine dès l'enfance au sein de la famille - d'une partie publique - lieu de la vie en société, avec le voisinage - enfin, de toutes les commodités, des voies de circulation, etc.

À l'appui des constats dressés dans le rapport, il est nécessaire de changer de logique en matière d'habitat et de passer d'une logique d'offre à une logique de réponse aux attentes des familles, dont les besoins évoluent tout au long de la vie. La conception d'un logement modulaire évolutif doit s'imposer (*Cf. diaporama publié en annexe au présent compte rendu*).

Un autre angle d'approche du sujet par la section a été de montrer que la qualité de l'habitat - soit tout ce qui contribue à créer les conditions de vie les plus harmonieuses - a un impact avéré sur la santé des habitants et le bien-être de la population. Enfin, la qualité intrinsèque de l'habitat a été aussi très présente dans nos travaux, avec une approche environnement, santé, face aux risques émergents, peu étudiés pour le moment.

Nous avons pris en compte les enjeux essentiels de la transition écologique que sont le changement climatique et la biodiversité. Notre projet d'avis cherche à promouvoir une nouvelle gouvernance de l'habitat dans laquelle les habitants doivent être tout particulièrement parties prenantes.

Nous allons parler de l'urbanisme qui est la science de l'organisation et de l'aménagement des villes, une discipline ancienne, marquée plus récemment par des théoriciens tel que Le Corbusier, qui posa le principe de la ville fonctionnelle, organisation autour des quatre grandes fonctions de la cité - habiter, travailler, circuler, se récréer dans le sens de récréation - qui a marqué profondément le mouvement de reconstruction des années 1950 et 1960. C'est la période des grands ensembles autour des villes-centres, souvent trop éloignés des équipements et sans transports en commun très efficaces.

Cette conception, qui a marqué durablement nos villes, a focalisé les différents lieux où les habitants sont contraints de se rendre pour leur travail, leur résidence, leurs achats, leurs loisirs. Elle est en quelque sorte l'origine des problèmes de mobilité actuels et d'absence relative d'espaces verts.

Je vous invite à écouter Le Corbusier qui présente une de ses premières constructions d'après-guerre.

*(Projection d'une vidéo)*

Comme vous le voyez, cela date ! Depuis, d'autres modèles urbains ont été proposés pour trouver des solutions innovantes aux problèmes soulevés par l'étalement des villes. La charte d'Aalborg - adoptée en 1994 lors de la conférence européenne des villes durables et signée depuis lors par plus de deux mille villes - met l'accent sur la ville durable avec le maintien du capital naturel, la mobilité urbaine, la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, la protection des écosystèmes, la santé publique, etc.

Au fil du temps on voit donc apparaître une intégration progressive mais réelle des enjeux environnementaux dans les politiques de l'habitat. Les lois SRU de décembre 2000, Grenelle 2010 et ALUR de 2014 s'attaquent à la redensification de la ville pour éviter l'étalement urbain, à la consommation énergétique des logements par la rénovation, tout en préservant les continuités écologiques et la biodiversité qui améliorent le cadre de vie et les conditions sanitaires, par exemple en réduisant les îlots de chaleur ou en assurant la gestion des eaux pluviales.

L'enrichissement de la réflexion architecturale s'est faite aussi par les sciences humaines et sociales qui ont souligné combien le domicile, le lieu de vie, comporte une dimension identitaire majeure. On appartient à un quartier mais on peut aussi être exclu en venant de certains quartiers considérés comme des ghettos.

Les travaux des sociologues et géographes sur le genre ont souligné les inégalités entre les femmes et les hommes dans la ville. En effet, l'espace public est pensé par et pour les hommes, leurs loisirs, leurs façons de vivre, et ne prend pas assez en compte le sentiment d'insécurité que peuvent éprouver les femmes à certaines heures et à certains endroits, mais aussi la présence des femmes dans les lieux publics. Poser la question de la qualité de l'habitat, c'est donc s'interroger sur la manière d'accroître le bien-être, la qualité de vie, le vivre ensemble - le mieux vivre ensemble comme on l'a dit tout à l'heure - le respect de l'environnement naturel afin qu'ils contribuent à un développement plus harmonieux de l'être humain qui y réside et dans ses relations avec les autres. À côté du bâti proprement dit les espaces verts, les jardins mais aussi dans le collectif, les terrasses, les balcons, les loggias sont associées à la qualité de vie car ils permettent de prendre l'air, de respirer, de se relier à la nature et ils sont facteurs de lien social.

Et dans tout cela me direz-vous, les habitants ?

Dans une enquête sur le logement de 2013, presque 77 % des Français se disent satisfaits de leur quartier. Mais lorsque l'on évoque la qualité de l'air et tout particulièrement en région parisienne, on constate que les habitants des très grandes villes ont une opinion plutôt négative. De même, le bruit est la nuisance la plus fréquemment ressentie, surtout dans le collectif. L'éclairage nocturne peut gêner le sommeil ; les besoins d'intimité et de sécurité sont également évoqués et, avec l'âge, la qualité des relations avec le voisinage devient un critère déterminant du confort ressenti. L'évolution des familles - moins de familles nombreuses, plus de séparations et de recompositions et aussi le lien intergénérationnel à maintenir - implique un parcours résidentiel qui a des difficultés à se mettre en place à cause du manque de logements dans certaines zones tendues.

Je vais demander à Aminata Koné de nous dire ce que pensent les familles et quelles sont leurs attentes.

**Mme Koné.** Pour les familles, les questions d'habitat sont un enjeu majeur à l'heure où l'organisation des villes isole alors que les individus eux-mêmes aimeraient partager des espaces, développer des solidarités, faire face à des obligations passagères ou partager tout simplement des moments de convivialité.

Qu'il soit connecté, intelligent, participatif ou évolutif, végétalisé - tout ce que l'on voit maintenant - l'habitat doit avant tout répondre aux besoins des individus et des familles en logements, sachant qu'ils souhaitent aussi un logement dans un environnement de qualité, pratique, confortable, économe et mieux adapté aux âges de la vie et au besoin de création de lien social.

La flambée des prix des logements que nous connaissons actuellement, des logements non adaptés, parfois petits mais parfois aussi grands avec des espaces dont on ne se sert que rarement, ou encore d'autres espaces qui manquent et qui pourtant seraient utiles tels qu'une salle des fêtes, une buanderie commune, des jardins familiaux, des chambres d'amis, toutes ces questions poussent naturellement les individus à adopter, à inventer des solutions innovantes souvent basées sur la mutualisation des espaces mais aussi centrées sur la valeur d'usage apportée par le logement.

Cette démarche ouvre des perspectives de vies différentes moins axées sur le patrimoine et la propriété individuelle, mais aussi elle encourage à la mise en place d'une relation de confiance avec les voisins. Cependant, elle impose une réflexion approfondie sur les espaces dont on aurait besoin pour vivre dans son logement. Cet habitat collectif ou partagé me fait penser aux initiatives que tu nous as montré, telles que Le Corbusier à Marseille, ou à celles de militants familiaux qui ont conçu leur copropriété dans les années 1960-70 pour disposer d'espaces mutualisés.

**Mme Allaupe-Bobe, rapporteure.** La mixité sociale des quartiers, la lutte contre l'étalement urbain et la politique de mobilité durable sont les trois défis majeurs des politiques publiques de l'habitat. Mais le rôle des habitants est également important. Le fait qu'ils puissent dire ce qu'ils souhaitent ou non - y compris les enfants et les jeunes - qu'on leur laisse choisir les équipements ou les aménagements qui les concernent, leur permet de s'approprier l'espace public et donc d'en devenir responsable. C'est l'exemple des écoquartiers et de l'habitat participatif. Cette concertation avec les habitants apparaît comme très mobilisatrice.

Une fois ces constats dressés nous y avons associé des recommandations, avec comme fil conducteur : l'environnement est un facilitateur de lien social et une source d'innovation.

Première recommandation : répondre aux enjeux du changement climatique global dans l'habitat.

Accélérer la trajectoire de la composante carbone de la taxe intérieure de la consommation sur les produits énergétiques dès 2018 permettrait d'obtenir des recettes supplémentaires qui pourraient servir à au moins doubler le chèque-énergie pour les ménages en précarité énergétique de façon transitoire, et surtout à abonder de 1 à 1,5 milliard d'euros les programmes de l'ANAH pour la rénovation thermique globale et plus rapide de l'habitat.

Il faudrait aussi bien mesurer et documenter le rôle et les effets de la végétalisation des toitures et des espaces plantés sur les consommations d'énergie et les effets sur les températures en ville afin de faciliter leur insertion dans les projets urbains.

Deuxième recommandation : intégrer la biodiversité dans l'urbanisme et le bâtiment.

Il est nécessaire de développer et de préserver la biodiversité en ville qui est source de bien-être et de détente pour les habitants, en intégrant systématiquement une réflexion sur la nature dans les projets urbains et immobiliers, en inventoriant la faune et la flore lors des opérations concernant l'habitat. Le but est de relier l'humain à la nature en augmentant les surfaces d'espaces verts, leur accessibilité et leur qualité

La place des animaux domestiques doit aussi être prévue car ils permettent la relation avec les autres dans les espaces publics.

Troisième recommandation : faciliter les mobilités actives.

Il faut mieux prendre en compte les enjeux de mobilité ayant un impact sur la santé ou une dimension sociale dans les projets. On peut insister sur les mobilités actives, marche et vélo principalement, lors de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme. Il ne faut pas oublier que les femmes ont des besoins spécifiques de déplacement. Par exemple, on sait qu'elles font plus de marche à pied et qu'elles prennent davantage les transports en commun ; il faut en tenir compte.

Il faut inverser la logique des aménagements urbains. Après avoir donné toute la place à la voiture, place à ceux qui ont les modes de déplacement les plus écologiques, les plus économiques mais aussi les plus sains, afin qu'ils bénéficient des trajets les plus directs et sûrs.

Mais il faudra aussi développer le covoiturage et l'auto-partage car les transports en commun ne pourront absorber tout le trafic. Il faut donc inciter aussi les collectivités territoriales à mettre à disposition des entreprises des espaces de télétravail partagés et à développer les bureaux des temps afin de permettre, à tous, la conciliation vie familiale et vie professionnelle.

Quatrième recommandation : identifier et prévenir les pollutions.

Il est nécessaire d'améliorer la connaissance des nouvelles substances et nuisances telles que le bruit, les ondes ou encore la lumière en tant que sources de pollution. Il est nécessaire de construire des indicateurs d'exposition globale et des programmes de biosurveillance, et de réaliser des études d'impact à l'échelle des quartiers.

Cinquième préconisation : prévoir et organiser la résilience.

Il y a une certaine complémentarité entre adaptation au changement climatique et résilience. Qu'est-ce que la résilience ? C'est pouvoir tenir quelques heures ou quelques jours face à un environnement dégradé suite à une catastrophe naturelle ou technologique. Nous pensons tout particulièrement aux territoires d'Outre-mer qui sont surexposés - ils le savent et nous l'ont dit - aux risques climatiques.

Sixième recommandation : développer le rôle et la responsabilité des habitants.

Il faut encourager les collectivités territoriales à soutenir l'habitat participatif, à impulser la création de jardins collectifs, partagés, familiaux. Il faut développer la ville comestible - j'espère que cela vous donne faim ! -, une micro-agriculture urbaine - dans l'esprit de l'économie collaborative et à but pédagogique - pour faire des habitants des coconcepteurs de leur habitat.

Voici une petite ville vidéo sur la ville de Todmorden, en Angleterre, qui a lancé ce projet de ville comestible.

*(Projection d'une vidéo)*

En France il y a beaucoup de sites également de ce type.

Septième recommandation : développer les services en associant tous les acteurs nécessaires à une vie quotidienne de qualité dans l'habitat.

On ne peut pas vivre dans un quartier ou dans une ville sans services ; il est donc nécessaire de lutter contre les déserts médicaux en favorisant l'installation et le regroupement de professionnels de santé sous toutes leurs formes. Il est nécessaire aussi d'élaborer un schéma de développement commercial pour continuer à satisfaire les besoins de proximité - surtout alimentaires - en évitant le plus possible la disparition du dernier commerce physique, en implantant des points multiservices et en développant aussi des sites internet mutualisés territoriaux.

Notre huitième recommandation : penser l'habitat du futur, habiter autrement en ville et en milieu rural.

Il faut développer des chartes de l'habitant pour susciter un engagement actif, faire appel à la responsabilité des habitants pour qu'ils puissent adapter leur comportement aux enjeux de la transition écologique. Deux urbanistes nous parlent dans une vidéo.

*(Projection d'une vidéo)*

Il sera aussi nécessaire de réaliser une étude analytique de bâtiments récents hautement performants pour mettre en place la future réglementation « bâtiment responsable » qui ne prendra pas seulement en compte les aspects thermiques, mais aussi les aspects biodiversité, nuisance dans le logement, etc.

Il faut aussi encourager l'utilisation de référentiels liés aux nouveaux quartiers - comme la démarche « écoquartier » qui intègre les objectifs de la transition écologique - agir également pour l'égalité femmes-hommes dans l'habitat et l'urbanisme en améliorant le bien-être et la présence des femmes dans la ville et en répondant à leurs attentes en matière de sécurité.

Mais, lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes nous demande une attention particulière. Cela passe par des mesures pratiques comme la prise en compte des besoins des femmes dans la construction des équipements sportifs, mais aussi par des mesures symboliques comme les noms de femmes pour les noms de rues ou de places ou les espaces communs.

Il faut également inciter les maîtres d'ouvrage, les urbanistes et les architectes à mieux intégrer les mutations écologiques, numériques et économiques tout en préservant l'esthétique et la qualité architecturale, gages de confort et de bien-être.

Comme vous le voyez, notre projet d'avis n'a pas abordé toutes les problématiques liées à la qualité de l'habitat, mais a choisi celles qui répondent le plus aux enjeux du changement climatique, à l'intégration de la biodiversité dans l'urbanisme et le bâtiment, à la facilitation des mobilités actives, à la prévention des pollutions et à la résilience.

La pertinence de toutes ces propositions doit se faire à l'aune du retour sur investissement que l'on peut en attendre - retour économique ou retour écologique - mais dans tous les cas, associer les habitants aux projets qui les concernent permettra d'améliorer ces projets, d'augmenter leurs chances de succès et contribuera à l'adhésion de la population à d'autres comportements dans la vie de chaque jour.

Pour conclure, nous allons voir une dernière vidéo sur l'habitat participatif.

*(Projection vidéo)*

Je tenais, avant de terminer, à remercier tout particulièrement la présidente de notre section de l'environnement, Anne-Marie Ducroux, pour son attention et ses encouragements, Serge Péron, notre administrateur, pour son aide sans faille et tous les collaborateurs de la section, ainsi qu'Alexandra Texier pour sa première animation très réussie, qui vous a montré, au début de cet exposé, ce qu'était l'habitat, enfin tous les membres de la section qui sont dans la salle et qui ont enrichi très positivement le texte et les préconisations.

Je vous remercie de votre attention.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Merci, Madame la rapporteure, pour cette présentation dynamique.

## DISCUSSION GENERALE

**M. le Président.** Mes chers collègues, je déclare la discussion générale ouverte. La parole est à Mme Robert, au nom du groupe de la CGT.

### CGT - Mme Robert

**Mme Robert.** Monsieur le président, madame la rapporteure, chers collègues, avec l'emploi, le logement est l'une des priorités des citoyens et pour cause, la situation de crise est profonde. Ce projet d'avis s'attache à poser des questions essentielles :

- l'habitat peut-il s'adapter aux habitants en produisant du changement pour le bien-être et le vivre-ensemble ?
- comment les innovations pour l'habitat doivent-elles impérativement se conjuguer au présent dans le cadre des enjeux de la transition écologique ?

La notion d'habitat intègre trois dimensions indissociables, l'habitant, l'habitation ainsi que l'environnement et le cadre de vie qui les entourent. Il se compose de plusieurs espaces de vie qui vont au moins du logement au quartier.

Le projet d'avis montre que la qualité de l'habitat a un impact sur la qualité de la vie et le bien-être de la population. Le lien entre environnement, habitat et bien-vivre ensemble est incontournable. Une approche de santé globale est donc posée avec notamment une dimension préventive.

La qualité du cadre de vie n'est pas une préoccupation nouvelle dans les politiques publiques - lutte contre l'habitat insalubre, prévention des nuisances de tous ordres (bruit, humidité...) - mais les pouvoirs publics y ont répondu essentiellement en agissant, soit sur la qualité du bâti, soit sur l'urbanisme.

Si répondre aux enjeux du changement climatique global dans l'habitat et intégrer la biodiversité dans l'urbanisme et le bâtiment sont des pistes proposées, comme le besoin d'identifier et de prévenir les pollutions, le projet d'avis choisit aussi de situer l'humain au centre de sa réflexion par la nécessité :

- de « penser santé » tout au long de la vie d'un bâtiment dans ses conception, construction, entretien et réhabilitation ;
- de mobiliser les habitants comme les réels experts d'usage de leur lieu de vie où le bien-vivre passe par le faire-ensemble ;
- de construire l'habitat en prenant en compte les différences de rôles sociaux assignés notamment aux femmes et aux hommes afin de rendre la ville plus égalitaire.



Pour la CGT, répondre aux besoins des populations pour contribuer à leur bien-être est une condition du bien vivre ensemble. Le développement des transports collectifs et des services publics de proximité et de qualité en fait partie.

Même si elle est évoquée, cette question aurait mérité d'être mieux approfondie et aurait pu faire l'objet de préconisations mieux ciblées.

Enfin, si le projet d'avis s'attache à ne pas répondre à l'enjeu de la qualité de l'habitat sous le seul prisme de l'environnement « nature » mais aussi sous l'angle économique, le versant social ne nous semble pas assez pris en compte, notamment concernant la question de la ségrégation sociale, qui ne cesse de s'aggraver dans les territoires.

Malgré ces réserves, la CGT votera en faveur du projet d'avis, avec nos remerciements à la rapporteure pour son écoute et son travail, aux administrateurs ainsi qu'à la présidente et aux membres de section.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Fauvel, au nom du groupe de la CGT-FO.

#### **CGT-FO - Mme Fauvel**

**Mme Fauvel.** Monsieur le président, mesdames et messieurs, chers collègues, l'habitat inscrit les individus dans un environnement où l'individuel et le collectif interagissent. Ils reflètent à la fois les structurations, l'organisation, les régulations politiques, économiques, écologiques et urbanistiques en cours, mais aussi les transformations, les évolutions de notre société. En ce sens, l'habitat constitue un fort marqueur de la vie sociale et transcrit dans l'espace les modes de cohabitation des différents groupes sociaux.

Pour le groupe FO, l'habitat en tant qu'organisation spatiale et sociale de notre société doit également s'inscrire dans le principe d'égalité entre les citoyens et entre les territoires de la République. L'aménagement de l'espace habité doit intégrer les nouvelles formes de mobilité, tenir compte des évolutions démographiques - et, en particulier, du vieillissement de la population - réduire les déplacements tout en favorisant le développement de techniques et de matériaux de construction durables.

Toutefois, nous refusons la transformation de nos quartiers, nos villes et nos villages en enclaves réservées à une seule catégorie de citoyens. Encourager le vélo ou la marche ne peut pas faire de mal, mais ne peut en aucun cas combler le désinvestissement et la dégradation des transports en commun dans un environnement où les temps de déplacement domicile-travail ne cessent d'augmenter et où des territoires entiers sont devenus inaccessibles.

Si le télétravail peut réduire certaines mobilités, il ne doit pas nous faire oublier que la grande majorité des travailleurs exercent des métiers non adaptés au télétravail. A cet égard, le groupe FO ne s'inscrit pas dans la préconisation incitant les collectivités territoriales à prendre en charge financièrement, en lieu et place des entreprises, des espaces de télétravail partagés.

Outre les implications qu'une telle démarche peut avoir sur la relation de travail et sur l'application du droit du travail pour ces télétravailleurs, elle occasionnerait des dépenses supplémentaires pour les collectivités qui sont déjà fortement sollicitées. De même, nous nous interrogeons sur l'opportunité de mise en place des bureaux des temps à la seule échelle des collectivités.

Enfin, le groupe FO rappelle son opposition à une contribution climat énergie que ne tient pas compte des capacités contributives des salariés, ce qui fragilisera encore plus les foyers en difficulté.

La seule augmentation du chèque énergie en lieu et place des tarifs réglementés, proposée dans ce projet d'avis, ne réglera ni le problème de la précarité énergétique, ni la problématique environnementale.

Pour le groupe FO, l'espace habité doit répondre aux nouveaux besoins, intégrer les évolutions de la société et favoriser le développement durable et le lien social. Il doit aussi repenser la circulation entre les bassins de vie et les bassins d'emploi et désenclaver l'espace rural.

Pour y parvenir, des investissements publics doivent être engagés pour rétablir l'égalité territoriale, développer les services publics d'éducation, de santé, améliorer les infrastructures et moyens de transports en commun, construire et rénover des milliers de logements sociaux et d'équipements publics. Des milliers d'emplois peuvent ainsi être créés et le cercle vertueux de la croissance peut être ravivé.

Malheureusement, le choix dogmatique de l'austérité nous condamne à toujours penser que préparer l'avenir est une dépense et non un investissement.

Malgré ces réserves, le groupe FO votera en faveur du projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Roudil, au nom du groupe de la coopération.

### **Coopération - Mme Roudil**

**Mme Roudil.** Madame la rapporteure, chers collègues, le groupe de la coopération partage pleinement la volonté d'inscrire la transition écologique dans l'habitat au service du bien-être des habitants et du vivre-ensemble.

Nous pensons comme vous, Madame la rapporteure, que pour atteindre cet objectif, il faut promouvoir une nouvelle gouvernance de l'habitat dans laquelle les habitants doivent être tout particulièrement partie prenante.

Depuis le début des années deux mille, l'habitant devient un acteur incontournable et les dynamiques participatives gagnent le champ de l'habitat. Des groupes d'habitants se constituent autour de valeurs communes - l'écologie, la solidarité, la démocratie, le partage - et d'une volonté commune : concevoir et gérer collectivement un immeuble ou un ensemble d'habitations au sein duquel ils partageront des espaces tels que salles de réunion, buanderie, chambres d'amis, etc.

Dans ces démarches d'habitat participatif, les coopératives d'HLM sont pionnières. En effet, aujourd'hui, nous sommes engagés dans plus de cinquante projets - et même soixante, d'après les dernières informations de la semaine dernière - qui représentent plus de 1 000 logements sur le territoire.

Ces projets coopératifs reposent sur une gestion démocratique - selon le principe une personne/une voix - la non-spéculation, la responsabilisation des habitants, une vie collective, une mixité sociale et intergénérationnelle.

Les démarches participatives se développent dans différents domaines, dont l'agriculture urbaine, comme vous avez pu le montrer dans le film, mais ce dont on voudrait vous parler, c'est qu'il s'agit de répondre aux besoins de recréer du lien entre les citoyens et la nature ; et la formule coopérative est, là encore, tout à fait adaptée, par exemple avec la société coopérative d'intérêt collectif « Ville comestible » ou encore « Toit vivant » avec la coopérative In Vivo qui a été lauréate, en février 2016, du concours « réinventer Paris » sur le lot Paris rive gauche.

Ces démarches contribuent à développer auprès de la population une véritable culture de la ville et de l'habitat.

Nous vous remercions, madame la rapporteure, de vous être appuyée sur l'avis récemment adopté par notre assemblée sur les besoins en logement dans les territoires, dont j'ai eu le plaisir d'être la rapporteure. Dans ce travail, nous avons en particulier proposé de renforcer les processus d'élaboration collective et citoyenne au-delà des seules commissions d'enquêtes et souligné que les PLH-PLU doivent être l'occasion de vastes consultations citoyennes.

Le groupe de la coopération votera en faveur de ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Tissot-Colle, au nom du groupe des entreprises.

## Entreprises - Mme Tissot-Colle

**Mme Tissot-Colle.** Monsieur le président, madame la présidente, madame la rapporteure, si le sujet du logement est souvent au cœur du débat public sous l'angle quantitatif - nombre de logements à construire pour faire face à la demande - ou même qualitatif - architecture, consommation d'énergie, impact environnemental, isolation - il n'en est pas de même de celui de l'habitat en général moins souvent traité.

Le projet d'avis présenté aujourd'hui tente d'aborder la notion d'habitat dans sa conception complexe, à la croisée de champs multiples : qualité du bâti et limitation de ces externalités négatives d'une part, pollution, risques sanitaires, mais aussi biodiversité, résilience face au changement climatique, mobilité, diversité de besoins liés au genre, écoute et participation des habitants d'autre part.

Science dure et molle se conjuguent au fil des recommandations du texte et en font la richesse. Je soulignerai trois aspects significatifs pour notre groupe de ce travail.

Tout d'abord, se fondant sur des témoignages et des exemples concrets recueillis au cours des auditions, le projet d'avis identifie l'environnement comme un axe de progrès significatif et insuffisamment valorisé jusqu'à présent : qualité de l'air, de l'eau, développement des espaces verts contribuent au bien-être de tous et modifient positivement les rapports sociaux.

Plusieurs recommandations découlent de cette analyse et nous soutenons cette approche. Le projet d'avis insiste ensuite, et c'est un vrai défi, sur la nécessité de mieux associer les habitants, ce qui implique de les sensibiliser, de les former et de les consulter au moment opportun. Défi parce que l'idée est séduisante mais la réalisation complexe.

A quel moment les associer ? Comment concilier co-conception d'un projet avec ces primo habitants et satisfaction des résidents successifs ? Quels droits et devoirs pour chacun ? Le projet d'avis ne répond pas à toutes ces questions mais ouvre des pistes.

Enfin, à travers la question des services associés à l'habitat, le projet d'avis évoque la contribution de certains secteurs professionnels - notamment le bâtiment, les espaces verts mais aussi les transports - aux objectifs de progrès proposés.

Ces professionnels jouent effectivement un rôle essentiel et nombre d'entre eux sont déjà engagés au service du bien-être de tous dans le processus de transition écologique recommandé par le projet d'avis.

Nous considérons cette évolution comme une opportunité pour les entreprises concernées et nous nous en réjouissons même si nous aurions apprécié que le projet d'avis développe plus largement cette question de la contribution des entreprises à un meilleur vivre ensemble.

Notre groupe votera ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Bougrain Dubourg, au nom du groupe environnement et nature.

### **Environnement et nature - M. Bougrain Dubourg**

**M. Bougrain Dubourg.** Monsieur le président, madame la présidente, monsieur le représentant des chasseurs nouvellement arrivé parmi nous, je vous salue, vous nous avez manqué, je le dis publiquement.

Comme le soulignent, à juste titre, ces projets de rapport et d'avis, l'habitat ne se résume pas au logement. Il intègre bien le bâti, les espaces naturels, les services et modes de déplacement en milieu urbain ou rural.

La prise en compte des enjeux environnementaux liés à l'habitat en a renouvelé sa conception et permet d'importantes innovations énergétiques, sociales et sanitaires.

Ainsi, comme l'indique ce projet d'avis, une politique ambitieuse de rénovation thermique, par exemple, aurait non seulement pour effet de réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO<sub>2</sub> de ce secteur, mais aussi d'améliorer le bien-être, la santé et le pouvoir d'achat des habitants.

C'est pourquoi notre groupe soutient tout particulièrement la préconisation d'accélérer, dès 2018, la trajectoire de la contribution climat-énergie, en tant que composante carbone de la fiscalité sur les carburants. Les recettes supplémentaires ainsi obtenues devraient servir en priorité à financer la rénovation thermique de l'habitat.

Nous soutenons également le principe de s'appuyer sur le rôle de la nature comme élément majeur du bien-être humain et comme source d'inspiration pour de nouvelles solutions. Les projets des villes durables doivent intégrer systématiquement une réflexion sur la nature au même titre que sur le climat.

Le projet d'avis pointe de nouveaux besoins d'habitat, à même d'évoluer avec les étapes de vie comme, par exemple, l'habitat participatif. Bien des aspects également cités dans l'avis - tels mobilités actives, enjeux de santé environnementale, agriculture en ville, résilience... - doivent être pris en compte dans les travaux des architectes, des maîtres d'ouvrages et des urbanistes.

Le projet d'avis recommande une approche novatrice - que nous soutenons - de la réglementation thermique, plus intégratrice des enjeux de santé liés à l'eau, la lumière, la biodiversité, les ondes électromagnétiques ou les matériaux biosourcés.

Enfin, nous apprécions que le projet d'avis recommande une gouvernance de l'habitat qui associe les habitants aux projets qui les concernent afin de les améliorer, augmenter leur chance de succès, et plus généralement prendre en compte leur rôle et responsabilité.

Le projet d'avis pose les bases d'une réflexion qui va dans le bon sens et préconise des améliorations ambitieuses et nécessaires.

De même que l'ombre du zèbre n'a pas de rayure, de même notre groupe a choisi de voter favorablement ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Vion, au nom du groupe de la Mutualité.

### **Mutualité - Mme Vion**

**Mme Vion.** Monsieur le résident, madame la rapporteure, l'habitat durable doit favoriser un environnement qui soit source de bien-être et de mixité sociale, posant la question centrale de sa qualité.

Répondre aux besoins spécifiques ou insuffisamment satisfaits, intégrer la biodiversité et le changement climatique, maîtriser l'étalement urbain, faire face à de nouvelles formes de précarité, associer les habitants à l'évolution de leur cadre de vie, favoriser les relations intergénérationnelles, promouvoir un développement durable du territoire sont autant d'enjeux non exhaustifs auxquels il faut répondre.

L'Économie sociale et solidaire développe de nombreuses solutions en matière d'habitat et de logement. Les initiatives citoyennes à caractère participatif apparaissent comme une alternative affirmant une volonté de repenser les modes de vie et de renforcer les liens. C'est pourquoi, nous soutenons le développement de l'habitat participatif et des jardins collectifs. Nous saluons la mise en place des contrats à impact social, outils permettant aux acteurs sociaux de financer des programmes innovants en réponse à des besoins non ou mal pris en charge.

Nous attachons une grande importance au développement non seulement des services publics mais aussi des services au public, vecteurs de lien social et remparts contre l'isolement.

L'urbanisme entretient un rapport étroit avec les problèmes de santé. L'accélération brutale et anarchique de l'urbanisation avec la révolution industrielle a eu des conséquences sociales et sanitaires dramatiques. Notre groupe rappelle la pertinence du troisième plan national santé environnement dont l'un des objectifs est d'améliorer la connaissance des enjeux dans l'habitat, spécifiant que les questions qui lui sont liées « *devraient être mieux prises en compte dans l'élaboration des projets, par la réalisation d'études d'impact ciblées à l'échelle des quartiers* ». Des mesures comme les impacts sur la santé et les analyses coûts/avantages contribuent à évaluer les différents types d'intervention pour améliorer l'environnement construit et mettre en lumière les conséquences sur la santé et le bien-être.

Plusieurs études scientifiques mettent en lumière les inégalités entre les femmes et les hommes, concernant la mobilité, l'utilisation de l'espace public et des équipements, la participation à la vie de la cité. Les études de genre montrent que la ville durable est très inégalitaire. La mobilité en est un exemple flagrant. Les femmes et les hommes n'ont pas les mêmes usages du vélo et de la voiture, principalement pour des raisons familiales et de sécurité. Là où les collectivités les ont mises en place, les bureaux des temps apportent des solutions, tenant compte de ces différences de mobilité. Notre groupe insiste sur la mise en place de dispositifs d'action, d'observation et d'évaluation des politiques publiques dans une approche sensible au genre.

Pour conclure, le projet d'avis a su montrer les enjeux environnementaux d'un habitat de qualité et porter des solutions adaptées. Traiter de l'habitat sous l'angle environnemental induit beaucoup de notions réglementaires et techniques. Mais au-delà de ces aspects, la dimension sociale est primordiale tant les attentes sont élevées. Pour assurer une mise en œuvre opérationnelle réussie d'une politique de l'habitat durable, la construction d'une démarche partenariale reposant sur la mobilisation d'acteurs et actrices variés est essentielle.

C'est cet équilibre que le projet d'avis a su trouver, raison pour laquelle nous le voterons.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Blanchet, au nom du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse.

#### **Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - M. Blanchet**

**M. Blanchet.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillers, chers collègues, Totnes, cette ville britannique de 8 000 habitants, a lancé il y a 10 ans le mouvement des « Villes en transition » pour se préparer à l'après-pétrole. Depuis, d'autres villes ont suivi, comme le village alsacien de 2 000 habitants, Ungersheim.

Le lien avec le projet d'avis qui nous est soumis aujourd'hui ? Les villes en transition veulent être résilientes tout en améliorant la qualité de l'habitat de leurs habitants.

Plusieurs initiatives mentionnées dans ce projet d'avis sont déjà présentes dans les villes en transition : anticiper la résilience face au changement climatique, faciliter les mobilités actives et alternatives à la voiture, lutter contre la pollution et le bruit, favoriser la biodiversité, promouvoir les incroyables comestibles, etc.

Ces expériences concrètes nous montrent que la transition et la résilience face au changement climatique sont nécessaires, urgentes mais surtout possibles et doivent être réfléchies de manière systémique.

Pour le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse, la vraie plus-value de ce projet d'avis n'est finalement pas tant les parties concernant le logement, qui a été récemment traité par le CESE, mais bien les éléments qui concernent l'habitat au sens large : la rue, le quartier, les lieux de vie et l'articulation entre tous ces éléments. Deux axes nous semblent particulièrement importants : les réflexions sur la mobilité, le télétravail, l'articulation des temps, notamment en milieu rural sont pertinentes et font parfaitement le lien avec l'avis voté récemment par notre assemblée, *Place des Jeunes dans les territoires ruraux*.

Ce projet d'avis a montré que les jeunes souhaitent s'installer dans les territoires ou y rester mais que des freins, autres qu'économiques, existent : difficultés dans l'accès à la mobilité, de surcroît durable, territoires peu fournis en services etc. Des aménagements sont donc à réaliser : centres de télétravail, maisons des services, commerces, transports en commun, autopartage, rapprochement des lieux de travail et d'habitation. Nous rappelons que, comme l'indique le projet d'avis, les jeunes sont en capacité de trouver les solutions pour les territoires de demain.

Nous soulignons la prise en compte des inégalités femmes/hommes dans ce projet d'avis. Les femmes cumulent plus de rôles que les hommes et ce, dans divers espaces urbains - travail, école, loisirs, domicile, supermarchés... - il faut donc être attentif à ces différentes utilisations de l'habitat pour en faciliter l'usage, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas qu'il y ait des évolutions sur ce point mais on doit prendre l'état actuel des choses en compte.

Deux préconisations retiennent l'attention du groupe car elles révèlent la relation entre qualité de l'habitat et lien social : les préconisations qui visent à développer les projets d'habitat participatif et de jardins collectifs nous paraissent intéressantes, car elles permettent aux habitants d'être véritablement acteurs de leur cadre de vie et de proposer des solutions qui conviennent à leurs besoins.



La recommandation n°26 propose de développer la participation des habitants aux projets d'aménagement dans des quartiers d'habitation. Il s'agit de faire confiance aux habitants, en leur capacité d'invention.

Mais pour arriver à cette collaboration entre habitants et professionnels, il convient de partager un langage et des objectifs communs. Nous soutenons donc la proposition n°2 qui met la pédagogie au cœur de la performance énergétique des logements. La proposition n°21 va également dans ce sens puisqu'elle recommande d'instaurer des chartes pour susciter l'engagement actif des habitants à bien vivre à l'intérieur et à l'extérieur du logement, au regard des enjeux environnementaux.

Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse félicite la rapporteure et l'administration et votera ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Suve, au nom du groupe de l'Outre-mer.

### **Outre-mer - M. Suve**

**M. Suve.** Monsieur le président, chers collègues, si pendant longtemps la priorité des pouvoirs publics consistait à la production de logements pour rattraper l'insuffisance des constructions, le projet d'avis qui nous est présenté aujourd'hui met plus globalement en exergue les pistes d'amélioration de notre qualité de vie.

Dès lors, l'action publique ne doit pas seulement répondre aux défis quantitatifs, elle doit surtout permettre d'appréhender les enjeux qualitatifs au travers des questions de propreté, de qualité, d'espaces extérieurs ou d'accès aux services de proximité dans un environnement sécurisé.

Dans les Outre-mer, l'aménagement urbain, périurbain et rural constitue un enjeu prioritaire au regard de leurs spécificités. En effet, nos territoires sont confrontés à trois défis majeurs :

- premièrement, la relance de la politique du logement pour pallier l'insuffisance de l'offre, dans un contexte où 80 % des ménages sont éligibles au logement social ;
- deuxièmement, il s'agit de renforcer l'accompagnement des collectivités dans la lutte contre l'habitat insalubre ;
- enfin, la nécessaire adaptation des constructions et de la qualité de l'habitat aux vulnérabilités de nos régions face aux conséquences du réchauffement climatique. L'intense épisode cyclonique de ces derniers jours en Nouvelle Calédonie en est l'exemple le plus récent.

Comment allier l'inévitable obligation de résilience environnementale à l'exigence des besoins en logements pour répondre à la pression démographique de certaines régions ? Si nous ne voulons pas assister au déplacement des populations, parce que l'urbanisation de nos territoires s'est principalement concentrée dans les zones à risque, fragilisées par l'érosion ou les phénomènes naturels, les Outre-mer devront davantage soutenir les projets d'aménagement réellement durable. Le plan logement Outre-mer 2015-2020 a d'ores et déjà fixé des objectifs chiffrés de construction et de réhabilitation d'au moins dix mille logements sociaux par an tout en encourageant le passage à la transition énergétique dans le secteur du bâtiment.

Mais, ce dispositif ne représente qu'une étape. Parallèlement à l'effort de rattrapage qui reste à combler, la quasi-totalité des territoires ultramarins se sont engagés dans la construction de l'habitat du futur en accompagnant les projets d'écoquartiers. En effet, plusieurs initiatives ont vu le jour dans nos territoires, permettant ainsi d'élaborer des projets consensuels et partagés en faisant appel aux différents acteurs de l'aménagement.

Au fil de ce projet d'avis, vous avez montré, Madame la rapporteure, que la construction de notre espace de vie n'est plus viable si nous ne changeons pas de modèle. Du rôle vertical de la puissance publique comme donneur d'ordre vers les entreprises du BTP comme maîtres d'ouvrage, il faut dorénavant que l'aménagement urbain, périurbain et rural fédère les acteurs travaillant à la conception, à la construction et au fonctionnement des villes durables, tout en mettant les habitants au cœur des réflexions.

Le groupe tient à remercier Mme la rapporteure pour son *focus* Outre-mer ainsi que les membres de la section de l'environnement pour la qualité des échanges et la richesse des préconisations. C'est pourquoi nous voterons ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Trostiansky, du groupe des personnalités qualifiées.

#### **Personnalité qualifiée - Mme Trostiansky**

**Mme Trostiansky.** Monsieur le président, madame la présidente, mes chers collègues, merci à Dominique Allaume-Bobe pour ce projet d'avis sur « *La qualité de l'habitat, condition du vivre ensemble* » et pour les propositions formulées sur les moyens de faciliter les mobilités actives visant au développement de l'activité et à l'amélioration de la gouvernance avec et pour les habitantes et les habitants, et ce de manière complémentaire à l'avis donné sur le logement.

Les études menées ces dernières années en France et en Europe confirment ce constat : la ville est faite par et pour les hommes. Deux chiffres sont fréquemment cités par Yves Raibaud, géographe, spécialiste du genre et de la ville : 75 % des budgets publics destinés aux loisirs des jeunes sont consommés par des garçons et 54 % des femmes renoncent à la pratique du sport après la naissance d'un enfant contre 24 % des hommes.

Penser l'habitat du futur en ville et en milieu urbain en prenant en compte les questions de genre dans l'urbanisme reste innovant, même si de nombreuses collectivités territoriales s'y essaient en développant des approches sexuées dans les études, en pensant à interroger les femmes sur leurs attentes et en renforçant leur légitimité dans la ville. Je vous rappelle que 80 % des noms des rues, places ou avenues sont attribué à des hommes.

Des outils comme les marchés exploratoires permettent d'améliorer et de sécuriser la mobilité des femmes et des hommes. La première a été lancée en 1999 à Toronto, en 2002 à Paris. Elle peut conduire à des expertises, des dialogues avec les services de la commune. Elles permettent de travailler à l'organisation urbaine et sociale d'un quartier.

Mes chers collègues, la mise en place des bureaux des temps dans les territoires sont aussi de formidables outils pour avancer. Vous les avez cités dans le projet d'avis.

Premier exemple : l'articulation des temps personnel, professionnel, familial et citoyen permet d'être mieux appréhendée et transformée en actions concrètes. Deuxième exemple : les femmes et les hommes ont des besoins particuliers en matière de mobilité. Chercher du travail avec ou sans permis de conduire, avec ou sans voiture, ce n'est évidemment pas pareil.

Ces réflexions issues des bureaux des temps permettent de mieux être intégrées dans la conception de l'espace public et d'être mieux prises en compte dans les PLU.

Vous l'avez compris, quand les habitants et les habitantes participent à la définition de leurs besoins, les services aux publics peuvent être mieux développés, avec et pour les parents, avec plus d'établissements d'accueil de la petite enfance, par exemple. Je cite cet exemple car il y a un manque en France et de grandes inégalités dans les territoires.

Pour conclure, je propose qu'une impulsion supplémentaire soit donnée aux collectivités à signer la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Depuis 2006, plus de mille quatre cents municipalités des vingt-neufs pays européens l'ont signée.

Je vous propose également que nous soulevions particulièrement la loi 2016 imposant aux collectivités de plus de 20 000 habitants de présenter préalablement au début, sur le projet de budget, un rapport sur ces orientations égalité hommes-femmes. Je vous propose enfin que nous examinions ensemble ce qui va pouvoir contribuer à améliorer le mieux vivre ensemble.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Sehier, du groupe des personnalités qualifiées.

### **Personnalité qualifiée - Mme Sehier**

**Mme Sehier.** Monsieur le président, madame la rapporteure, chers collègues, la participation des habitants et des habitantes à leur cadre de vie est un axe fort de la qualité de la vie et du bien-être, en même temps que la gestion d'espaces communs.

Le Phalanstère de Fourier ou le Familistère de Godin à Guise comprenait déjà des logements et équipements communs culturels, de services et de loisirs. Depuis, des projets d'habitat groupé, autogéré ont vu le jour en France à l'initiative d'habitants et d'habitantes, avec des équipements gérés en commun, par exemple laverie, salle commune, chambres d'accueil, salle de jeux, ateliers, garage à vélos, etc.

Ils apportent à la fois un mieux vivre ensemble, créent des conditions pour développer entraide et solidarité entre les personnes, par exemple, garde d'enfants ou mutualisation de services en tout genre. Ils proposent aux enfants qui y vivent d'avoir d'autres repères adultes que leurs parents. Ils constituent également un pôle d'animation dans leur quartier, dans leur village ou dans leur ville, dans une dimension intergénérationnelle. Ils permettent de renforcer le lien social et en même temps, favorisent une plus grande mixité. Bien souvent, ils ont aussi à cœur la qualité environnementale.

Des projets de ce type ont été largement développés en Allemagne, en Belgique, dans les pays nordiques et commencent à se déployer en France. Plusieurs centaines de groupes se sont créés depuis de nombreuses années. Une coordination nationale des projets existe aujourd'hui, s'appuyant sur plusieurs associations régionales en Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais, Grand Est, Bretagne, PACA, Ile-de-France notamment.

Aujourd'hui, des villes et collectivités territoriales souhaitent soutenir le développement de l'habitat participatif sur leur territoire, soit en proposant des opportunités foncières pour des groupes, soit en inscrivant l'habitat participatif au cœur de projets d'habitat social ou de constructions nouvelles.

Plusieurs bailleurs sociaux portent aujourd'hui des projets de ce type pour des logements locatifs ou en location-accession. Ils mettent en œuvre la participation habitante qui sort de l'expérimentation, et beaucoup de projets ont abouti.

La loi ALUR de 2014 a souhaité conférer un cadre à cet habitat participatif qui doit faciliter, voire encourager le développement de ces projets. Reste que pour cela, il est nécessaire que décrets, arrêtés et dispositions fiscales soient publiés et que les possibilités de financement par les banques suivent.

Cela implique aussi que des mentalités changent pour que les groupes d'habitants et d'habitantes, qui construisent eux-mêmes et sont leur propre promoteur - par exemple dans le cadre de sociétés d'attribution et d'autopromotion, mais aussi d'autres types de structure coopérative - aient la confiance des banques, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. C'est un des points qui rendent inapplicable et inappliquée cette loi qui a pourtant fait l'objet d'un travail important de concertation entre le législateur, les représentants d'habitants, de collectivités territoriales, d'offices HLM et de sociétés de construction.

Il est indispensable qu'un travail de mobilisation et de pédagogie auprès des financeurs accompagne la loi pour régler les problèmes liés à la garantie financière, pour éviter que l'habitat participatif reste une belle utopie difficile à mettre en œuvre alors que les expériences concrètes et positives ont fait la preuve de leur plus-value en matière de vivre ensemble et de solidarité entre personnes de tous âges et de toute situation.

Je voterai ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Riquier-Sauvage, au nom du groupe des professions libérales.

### **Professions libérales - Mme Riquier-Sauvage**

**Mme Riquier-Sauvage.** Monsieur le président, madame la présidente, madame la rapporteure, chacun aspire à une certaine qualité de vie. Les bâtiments, équipements et aménagements participent à notre cadre de vie, qu'ils soient urbains ou ruraux. Ils contribuent à notre bien-être ou à notre mal vivre. L'importance de cet enjeu est doublée par la longue vie des bâtiments qui, les uns après les autres, constituent le patrimoine immobilier d'un pays.

Ils ne sont pas de simples objets de consommation que l'on achète et jette, car les ouvrages réalisés s'imposent à tous pour de nombreuses générations. C'est sans doute une des raisons pour laquelle la demande de participation des habitants comme acteurs de la fabrication de la ville est grandissante.

Certains recherchent à s'impliquer davantage, et de manière groupée, dans la conception de leurs logements en se tournant vers les formules d'habitat participatif, intégrant des espaces partagés, intérieurs ou extérieurs. Les professionnels de l'immobilier ont anticipé les nouvelles attentes liées à l'évolution du contexte familial - vieillissement de la population ou familles recomposées - et proposent aujourd'hui des programmes immobiliers évolutifs, adaptables dans des budgets contraints.

Cependant, la qualité de l'habitat ne se résume pas à celle du logement. Elle s'étend également à son environnement, aux espaces verts, à l'accessibilité au transport et surtout à la proximité des services.

Le monde rural est particulièrement concerné par cet accès aux services et il est urgent d'y relever deux défis : la redynamisation et la réhabilitation des centres-bourgs, à l'aide d'une politique active d'aide à l'installation des commerces de proximité et des maisons de santé, au déploiement du haut débit et au développement du télétravail, pouvant se traduire par la mise en place d'espaces de *co-working*.

Les enjeux relatifs à la qualité de l'habitat sont importants et multiples : social, économique, urbain, mais également environnemental, comme l'illustre la rénovation énergétique qui a fait l'objet d'une loi, le 17 août 2015, afin de lutter contre les 7,4 millions de logements privés considérés comme des « passoires énergétiques ».

Il est grand temps d'apprendre à raisonner sur le long terme avec une vision élargie, au-delà des questions purement techniques, en finançant des investissements sources d'économies globales et durables. Nous devons imaginer aujourd'hui des bâtiments de demain qui seront à la fois bas carbone et énergie positive, mais nous devons aller plus loin vers des bâtiments responsables, sobres, robustes et désirables, où la qualité d'usage sera au cœur des priorités.

Le groupe des professions libérales regrette que le projet d'avis n'ait pu suffisamment traiter cette qualité d'usage attendue, notamment avec les questions de confort en termes de typologie des logements, de surfaces, qu'elles soient intérieures ou extérieures ; je pense aux besoins en terrasses, en balcons, à la qualité de l'air intérieur, qui est souvent pire que la qualité de l'air extérieur, à la qualité de l'eau. Je rappelle qu'*UFC Que Choisir* a relevé récemment que l'eau est polluée pour 2,8 millions de consommateurs.

Investir en amont dans la qualité engendre durablement de l'économie pour tous.

Nous concluons notre intervention en félicitant la rapporteure pour la clarté du projet d'avis et des recommandations. Le groupe des professions libérales votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Koné, au nom du groupe de L'UNAF.

### **UNAF - Mme Koné**

**Mme Koné.** Monsieur le président, madame la présidente de la section, madame la rapporteure chère Dominique, chers collègues, l'enjeu de la qualité de l'habitat pour les familles est central. L'habitat est décrit dans ce projet d'avis comme un espace de vie qui englobe le logement - maison individuelle ou appartement - le quartier, la ville ou le village avec tout ce qui est nécessaire pour la vie quotidienne des familles.

Vous avez eu à cœur de faire des propositions concrètes pour que la qualité de l'habitat découle de la qualité de vie et le bien-être des familles, tout en recherchant ce qui peut favoriser la cohésion sociale.

Les vingt-six propositions s'articulent entre elles autour d'une idée intéressante : l'approche, sous l'angle environnemental, peut être source d'innovation, au service du lien social et du bien-être des habitants. Le groupe de l'UNAF partage dans leur ensemble les propositions du projet d'avis et note avec satisfaction le souci de traiter le milieu urbain sans oublier le milieu rural.

Le groupe de l'UNAF retient avec attention la proposition qui vise à accélérer la trajectoire de la composante carbone de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, dès 2018. Cela permettrait d'obtenir des recettes budgétaires supplémentaires à consacrer prioritairement à la rénovation thermique pour le confort des familles et que leur budget soit moins tributaire du prix des énergies.

La question des mobilités actives est également importante pour la santé mais aussi pour l'environnement. L'UNAF s'est engagée depuis plusieurs années dans le plan vélo et marche. L'urbanisme doit redonner une place aux piétons et aux cyclistes et sécuriser leur parcours. Ceci est d'autant plus vrai que 58 % des actifs font, en voiture, un trajet domicile-travail inférieur à un kilomètre.

Le groupe de l'UNAF partage les préconisations qui mettent les habitantes et habitants au cœur de la conception de leur habitat en les associant à la définition de leurs besoins et à la gouvernance des projets. L'habitat participatif en est l'illustration la plus aboutie. Il faut sortir de la logique de l'offre et s'attacher à répondre aux attentes des familles, des habitants, dont les besoins évoluent tout au long de leur vie.

Enfin, le projet d'avis met en avant le lien humain-nature comme facteur de bien-être avec la préservation de la biodiversité dans la ville et le développement d'espaces verts. Il démontre aussi comment la nature peut être un moyen de tisser du lien social avec les projets de ville comestibles ou des jardins familiaux qui mériteraient d'être développés.

Notre groupe vous remercie, chère Dominique, pour cet excellent travail qui est une invitation à suivre Candide de Voltaire : « *Il faut cultiver notre jardin* ». Bien évidemment nous voterons le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Arav, au nom du groupe de l'UNSA.

### **UNSA - Mme Arav**

**Mme Arav.** L'habitat touche autant à l'intime qu'au collectif, au symbolique qu'à la réalité concrète du quotidien ; il est vecteur de la sémiologie urbaine et paysagère et est aussi au cœur d'un secteur économique majeur de notre pays.

L'approche globale proposée dans ce projet d'avis, tant pour répondre aux enjeux environnementaux que sociaux et sociétaux, est à nos yeux essentielle pour harmoniser des politiques parfois trop sectorielles. En effet, l'urbanisme tant résidentiel que commercial et institutionnel, l'espace public et la place laissée aux habitants, les mobilités, les enjeux du changement climatique et la transition énergétique, la qualité de vie et la santé sont autant de composants s'alimentant les uns aux autres, constitutifs du bien-être au sein de la Cité qu'elle soit urbaine, périurbaine ou rurale.

Pour l'UNSA, la rénovation du parc de logements anciens des particuliers est un enjeu prioritaire. La précarité énergétique s'ajoute souvent à la précarité sociale, mettant dans l'impasse financière de nombreux ménages. Si la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques est une source potentielle de ressources financières intéressante, l'UNSA s'associe à la recommandation du CESE d'observer une grande prudence dans les modalités de son application pour les populations les plus fragiles.

Les programmes et mesures d'amélioration de l'habitat - dont notamment l'ANAH - sont à mieux faire connaître, mais aussi peut être à adapter à des investissements plus modestes ou, du moins, par paliers, pour permettre un investissement plus accessible car plus progressif. L'attrait d'une plus-value mieux maîtrisée est pertinent dans l'investissement foncier, mais n'est pas toujours le levier prioritaire des ménages.

L'UNSA s'associe pleinement aux recommandations visant à une meilleure intégration de ce qui fait la vitalité et le bien vivre ensemble dans la Cité : repenser des mobilités prend tout son sens quand les lieux de vie sont accessibles aux modes doux, quand les déplacements sont apaisés et moins subis. Retrouvons les nouvelles agoras que constituent les lieux d'échanges, de socialisations mais aussi de partage ; les bureaux des temps, les jardins collectifs mais aussi les CIS-E sont autant de pistes à développer.



Les services publics et au public et au public que ce soit dans le domaine de la santé, des infrastructures de transport et du numérique, des équipements participent de cet écosystème qu'il convient d'accompagner par les collectivités territoriales.

Habiter, c'est prendre corps dans un lieu. Les besoins ont changé tant dans la structure de l'habitat que son environnement au sens large. Il convient de renouveler nos référentiels ; cela ne peut se faire sans entendre les premiers concernés.

Les espaces verts, la biodiversité, la micro-agriculture mais aussi l'écoconception sont facteurs de bien-être. Les démarches collaboratives sont donc particulièrement intéressantes dans ce qu'elles offrent comme modèle d'habitat alternatif et innovant, et pas forcément plus coûteux sur une longue durée. Nos voisins hollandais et allemands proposent également des modèles d'habitation petits collectifs particulièrement intéressants.

L'UNSA votera favorablement le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Bonneau, au nom du groupe de l'agriculture.

#### **Agriculture - Mme Bonneau**

**Mme Bonneau.** Monsieur le président, madame la rapporteure, madame la présidente, mesdames et messieurs, l'habitat des agriculteurs, des salariés agricoles et de façon plus générale des personnes vivant en milieu rural est rarement pris en compte dans les politiques de logement qui restent habituellement centrées sur la ville. La ruralité connaît pourtant des difficultés similaires avec quelques particularités.

Tout comme les citadins les ruraux ont besoin d'espaces publics cohérents, de services publics minimum et d'activités diverses pourvoyeuses d'emplois, de cohésion sociale, afin de tisser un réseau homogène et accueillant. Une multitude de services et de solidarité sont aujourd'hui assurés par les agriculteurs. De plus, le milieu rural est devenu une terre d'accueil ; il est donc essentiel de maintenir un espace vivant et irrigué d'activités économiques.

Nous avons été particulièrement sensibles aux réflexions sur la densification de l'habitat que vous avez également développée dans le rapport. Nous l'avons évoqué lors d'un précédent avis sur le logement, il faut éviter de miter les territoires et concentrer l'habitat pour préserver les terres agricoles.

Cela nécessite de réinvestir les centres-bourgs par des programmes de réhabilitation des logements, mais aussi par une revitalisation des commerces de proximité. Les espaces mutualisés sont une réponse à ces enjeux. Lutter contre l'étalement urbain est pour nous, secteur agricole, une priorité.

Les préconisations que vous formulez pour améliorer à la fois le vivre ensemble et le confort de chacun nous conviennent tout à fait. Partager les transports, encourager la mobilité active, favoriser le télétravail sont autant de solutions de bon sens qu'il conviendrait de mettre réellement en pratique. En revanche, nous avons exprimé au cours de nos travaux quelques réserves sur le développement consacré à la ville comestible. Cependant, pour nous la production de denrées alimentaires est une opportunité pédagogique pour appréhender les cycles de vie et les saisons.

Nous remercions la rapporteure pour le travail très large qu'elle a entrepris et qui embrasse l'ensemble des problématiques liées à l'habitat. Le groupe de l'agriculture se prononcera en faveur de ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Foucher, au nom du groupe de l'Artisanat.

#### **Artisanat - Mme Foucher**

**Mme Foucher.** Le projet d'avis et le rapport qui l'accompagne permettent de s'interroger sur les éléments que recouvre la notion d'habitat et d'identifier les moyens d'en améliorer la qualité. Le logement en constitue probablement le premier élément, en tant que sphère privée de l'habitat.

Alors que l'essentiel du parc de logements a été construit avant les nouvelles normes énergétiques, il est fondamental de poursuivre la politique publique d'accompagnement à la rénovation thermique des bâtiments. Les mesures prises ces dernières années ont en effet permis d'accélérer les travaux en la matière, même si les résultats sont encore en-deçà des objectifs fixés. La principale difficulté reste en effet la solvabilisation des ménages pour enclencher une décision de travaux.

C'est pourquoi, comme le CESE l'a récemment souligné dans son avis sur le logement, il est crucial non seulement de maintenir les aides financières, mais aussi de leur donner visibilité et stabilité. Cela n'exclut pas toutefois, de renforcer les aides à la rénovation globale.

Améliorer le confort du logement, c'est aussi permettre de l'adapter aux besoins des personnes vieillissantes ; il nous semblerait donc opportun d'encourager les travaux d'adaptation pour favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

Parmi les autres dimensions qui participent à la qualité de l'habitat se pose la question de l'accès aux commerces et services de proximité, éléments indispensables à la vie quotidienne comme à la vitalité d'un territoire. C'est pourquoi, il faut conduire résolument des politiques visant à redynamiser les centres-bourgs et centres-villes, tout en réfléchissant à l'évolution des règles d'urbanisme commercial qui ont depuis plusieurs décennies, contribué à éteindre des pans entiers de l'économie de proximité. La présence physique de ces commerces et services doit, selon nous, être la priorité, d'autant que bon nombre d'entre eux ne sont pas substituables par des sites Internet ; mais surtout, le commerçant et l'artisan sont d'importants vecteurs d'échanges, de lien social, en plus de contribuer à l'attractivité économique, voire touristique du territoire.

Autre élément essentiel de la qualité de l'habitat, de plus en plus plébiscité par les habitants : la présence d'espaces verts intégrés aux lieux de vie. Il est nécessaire de les intégrer systématiquement aux projets immobiliers ou d'aménagement urbain. Plus largement, la croissance de la population urbaine exige d'attacher une attention très forte à la dimension environnementale des villes, autour de la préservation de la biodiversité, de la lutte contre le changement climatique et d'une gestion plus économe des ressources naturelles. La réussite de tels objectifs implique d'associer davantage les habitants aux projets afin de mieux connaître leurs attentes et de les rendre davantage acteurs de leur habitat autour de démarches d'engagement volontaire.

Enfin, la question des mobilités influe sur la qualité de vie des habitants. Dans le cadre des projets urbains, les moyens de déplacement alternatifs à la voiture - comme le vélo et la marche - doivent être encouragés, mais sans oublier des transports en commun de qualité pour répondre aux besoins de déplacement domicile-travail de la population active.

Le groupe de l'artisanat votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Deschamps, au nom du groupe des associations.

#### **Associations - M. Deschamps**

**M. Deschamps.** Chers collègues, connaissez vous Miss Tic ? C'est une artiste de ville qui fait du *street art* qui peint sur nos murs des phrases qui nous amènent à penser, à réfléchir. L'une d'elles qui parle des combats est : « *À la fin d'un combat, celui qui gagne n'est pas celui que l'on pense, mais celui qui pense* ».

Or, la politique de l'habitat - de l'urbanisme plus largement - a été pensée depuis plus d'un siècle et demi d'une manière assez déséquilibrée.

On a plus pensé unités de stockage que population ; on a pensé en tonnes de béton, en kilomètres de câbles, en surfaces de chaussée. On a pensé de manière très technique, très méthodique, parfois même très technocratique, mais on a pensé peu humain : personnes, femmes et hommes, enfants... ceux qui habitent dans ces habitats, ces logements.

Le constat est simple : dans ce domaine le vingtième siècle a été le siècle du déséquilibre, celui qui amène à constater des surpopulations, des concentrations en milieu urbain, mais aussi des déprises de populations énormes, des retraits totaux, des désertifications en milieu rural. Également celui qui nous amène à constater des logements de grande qualité, de grandes surfaces.

Nous sommes ici dans un quartier qui nous le rappelle ; on parle électronique, on parle domotique, mais ailleurs, le constat, c'est aussi l'absence totale de logements pour des milliers de personnes qui sont dans nos rues et qui n'ont pas accès du tout au toit et à la protection de base.

Vous l'avez compris, pour nous, la question de l'habitat, c'est d'abord celle des femmes et des hommes qui y habitent, qui y vivent. C'est d'abord cet angle-là que nous voulons aborder. Et madame la rapporteure, madame la présidente, nous avons trouvé dans votre projet d'avis de quoi nous rassasier, de quoi approcher autrement l'approche des politiques d'urbanisme et d'habitat.

Une approche forte, courageuse, qui propose de nombreuses préconisations, qui insiste sur une ligne forte, une ligne rouge, celle de la participation des habitants. Nous rappelons d'ailleurs combien les associations qui militent dans les quartiers ou en milieu rural font dans ce domaine un travail remarquable.

C'est pour cela, madame la rapporteure, madame la Présidente, que nous voterons ce projet d'avis. Évidemment. Et nous le voterons parce qu'il nous propose de manière très progressiste, très courageuse, de penser autrement la ville pour gagner le combat.

Et moi, pour conclure, qui veut comme vous faire que nos enfants et nos petits-enfants vivent dans des villes et des habitats agréables, accueillants et adaptés, je serai d'autant plus fier de voter ce projet d'avis que, depuis hier à midi trente-et-une, je suis grand-père !

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Félicitations au grand-père, mais aussi au papa et à la maman !

La parole est à M. Duchemin, au nom du groupe de la CFDT.

**CFDT - M. Duchemin**

**M. Duchemin.** Monsieur le président, chers collègues, mesdames, messieurs, l'habitat est une partie indissociable d'un triptyque qui comprend le logement, l'activité et la mobilité.

Un habitat de qualité répond à ces trois nécessités. La CFDT partage l'un des constats essentiels de ce projet d'avis et du rapport qui l'a précédé.

La qualité du logement ne se mesure pas seulement en mètres carrés habitables ni en nombre de pièces à vivre ; l'environnement du logement en termes d'espaces verts, de sécurité, de service au public, de commerces de proximité et d'accès à la mobilité participe aussi et fortement du bien-être des habitants.

La CFDT soutient donc les nombreuses préconisations de ce projet d'avis, orientées vers l'amélioration non seulement de la qualité technique des logements, mais aussi de leur environnement. Citons une qualité de l'environnement des logements qui doit tenir une place importante dans les programmes de rénovation et de construction grâce à l'implication des collectivités et à l'engagement de moyens suffisants, des programmes qui doivent tenir mieux compte, madame la rapporteure, de la place des femmes dans l'habitat, dans la cité.

Le logement et les mobilités doivent être repensés en incluant les besoins de toutes et tous, femmes, hommes, jeunes personnes âgées, personnes à mobilité réduite, personnes en situation d'exclusion sociale.

La qualité de l'habitat favorise l'intégration des individus dans la cité, sécurise les parcours professionnels, accompagne les transitions et mobilités qui peuvent s'opérer tout au long de la vie. C'est le sens de l'action de la CFDT dans ce domaine.

L'amélioration de l'habitat devrait être une cause nationale menée avec vigueur, afin de renforcer la cohésion sociale et lutter contre les fractures territoriales.

La rénovation thermique, financée par une fiscalité écologique et couplée à des solutions innovantes de mobilité, peut contribuer à dépolluer notre atmosphère, tenir les objectifs de la COP 21 et rompre avec la précarité énergétique de millions de foyers.

En ce sens, la lutte contre cette précarité ne saurait se satisfaire d'un seul doublement du chèque énergie. Mesdames, Messieurs, le combat pour la qualité de l'habitat contribue à l'élévation de la dignité humaine, à la santé, à préserver la planète du dérèglement climatique, à améliorer la qualité de l'air, à développer notre économie et nos emplois.

Ces dernières années, des efforts en ce sens ont été engagés, il faut encore en lever le degré d'ambition alors pourquoi attendre ? La CFDT votera ce projet d'avis. Merci.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Couvert, au nom du groupe de la CFE-CGC.

### **CFE-CGC - Mme Couvert**

**Mme Couvert.** Mes chers collègues, il faut rappeler que les ménages consacrent aujourd'hui 32 % de leur budget aux dépenses liées au logement et 13 % aux dépenses liées au transport. L'habitat est donc un enjeu en termes de pouvoir d'achat, de création d'emplois, mais aussi en termes de mixité et de cohésion sociale.

L'habitat, c'est aussi un sujet transverse qui nous permet de parler des questions de transports, de la physionomie de nos centres-villes du futur, du télétravail, de participatif en associant les habitants aux choix qui peuvent être faits, mais qui nous permet aussi de réconcilier la nature avec les habitants.

Le groupe CFE-CGC soutient l'ensemble des propositions du rapport avec un zoom particulier sur cinq d'entre elles.

Tout d'abord, les propositions 8, 9 et 10 autour des mobilités parce qu'il s'agit de faciliter la mobilité des personnes en situation de handicap comme celle des personnes les plus âgées.

Ensuite, les propositions autour du télétravail afin de réconcilier et de mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle.

Enfin, celles autour des nouvelles formes de commerces afin de mieux vivre ensemble.

Je souris en vous disant cela parce que - vous l'avez évoqué tout à l'heure dans votre présentation, madame la rapporteure - quand nous avons préparé cette intervention, une image nous est venue en lisant votre rapport et votre projet d'avis : celle de « La Cité Radieuse » de Le Corbusier à Marseille. Et vous avez évoqué Le Corbusier tout à l'heure.

Pourquoi cette image ? Tout simplement parce qu'à son époque, Le Corbusier a été visionnaire ; il a imaginé, conçu une cité-jardin verticale que d'autres ont appelée « village-jardin vertical ».

Cela veut dire qu'à l'époque, il a travaillé sur la dimension urbaine, les techniques de construction, les nouveaux matériaux, la conception des logements et celle de cette fameuse cité. Au final, il a bâti un complexe qui a accueilli 337 logements de 23 types différents : une école maternelle, un hôtel, des commerces, un restaurant, une piscine, un gymnase...

Bref, nous avons retrouvé ce même principe dans votre rapport, dans votre projet d'avis, et nous espérons réellement que les propositions qui sont faites aujourd'hui vont être de nature à inspirer une génération d'architectes, à inspirer les candidats à l'élection présidentielle et leurs représentants, et également donner un nouvel élan à nos centres-villes.

C'est pour cela que le groupe CFE-CGC votera ce projet d'avis. Merci.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Lecerf, au nom du groupe de la CFTC.

#### **CFTC - Mme Lecerf**

**Mme Lecerf.** Monsieur le président, madame la rapporteure, mesdames, messieurs, chers conseillers, l'habitat durable économe en énergie répond aux besoins multiples d'une société de plus en plus différenciée selon que l'on vive en territoire rural, dans une métropole ou une ville moyenne.

Le vieillissement de la population, les mobilités imposées pour travailler, étudier, se rapprocher des métropoles, la taille de la famille, ses recompositions, entraînent des changements et des besoins nouveaux tout au long de la vie.

Se loger implique la recherche d'une qualité de vie, d'un lieu d'équilibre pour soi et sa famille dans un cadre environnemental ouvert, gratifiant et sécurisant.

Ces paramètres posent la question de la transformation et de l'adaptation des habitats ruraux, urbains et périurbains soldant l'image d'une urbanisation intensive, invasive, verticale, indifférente à l'exigence d'un espace qualitatif économe, ouvert sur le lien social et le partage.

Le projet d'avis évoque des pistes pertinentes pour générer des liens plus forts entre habitat, urbanisme et transition écologique, entre populations et modes de vie, entre une ville plus verte, plus fleurie, plus accueillante de ses habitants, de la faune et de la flore, apportant art de vivre, qualité de vie, consommation raisonnée d'énergie et osmose entre habitants et vivant.

La CFTC approuve particulièrement la recommandation faite de penser l'urbanisme avec le vivant et d'encourager la biodiversité par l'importance du paysage dans la ville ainsi que la création de plus d'écoquartiers.

Le doublement du chèque énergie, la valorisation de la valeur marchande des biens, les programmes de végétalisation des murs et des toits, l'implantation d'arbres sont des préconisations de bon sens.

Le projet d'avis rappelle que, pour une bonne insertion sociale, professionnelle, les mobilités doivent s'assurer de façon fluide par la promotion du covoiturage en tenant compte des temps complexes, notamment des femmes, ou des hommes lorsqu'ils ont à assurer le trajet du travail, les courses, l'accompagnement des enfants, la visite aux parents.

Il attire l'attention sur les besoins des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

Ceci vaut pour la ville comme pour la campagne. Des espaces ruraux délaissés, éloignés des lieux d'échange, avec peu de services publics, de lieux de soins et de commerces rompent l'égalité des territoires en créant déclassement et vulnérabilité.

La CFTC approuve l'offre d'une politique vigoureuse, pour maintenir l'accès aux soins, le commerce de proximité, l'accès internet et le développement du télétravail.

Dans les régions ultramarines, la CFTC soutient les propositions pour rompre avec un habitat précaire, indigne ou défaillant face aux risques.

Pour toutes ces raisons, le groupe CFTC votera ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Mes chers collègues, l'ensemble des groupes inscrits s'étant exprimé et constatant qu'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je déclare close la discussion générale.

#### **VOTE SUR LE PROJET D'AVIS**

**M. le Président.** Mes chers collègues, je vous informe qu'aucun amendement n'a été déposé sur le projet d'avis présenté par Mme Dominique Allaume-Bobe, rapporteure. En conséquence, je vous propose de procéder au vote sur l'ensemble du texte.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 165
- Ont voté pour : 164
- S'est abstenu : 1

**Le Conseil économique, social et environnemental a adopté.**

*(Applaudissements)*



**M. le Président.** Félicitations pour ce beau travail et ce véritable *consensus*. Je donne la parole à la Présidente de la section, Mme Ducroux.

**Mme Ducroux.** Merci président. La qualité de l'habitat, c'est un souci constant à la fois des pouvoirs publics et des habitants, et depuis très longtemps. Ce que l'on a voulu montrer, c'est comment l'idée de cette qualité évolue, notamment par une approche globale et en intégrant des enjeux environnementaux qui permettent d'innover, d'apporter des solutions.

J'espère que nous avons répondu ainsi à notre mandat puisque la qualité de l'habitat fait partie du mandat de la section de l'environnement et contribue aux orientations stratégiques du Conseil économique, social et environnemental, et notamment à la cohésion sociale qui fait partie des choix que nous avons formulés ensemble.

Pour ne pas être longue, je voudrais remercier Dominique Allaume-Bobe, notre rapporteure, au nom de la section de l'environnement. J'étais sûre qu'elle y arriverait. Elle a beaucoup de sérieux, beaucoup de conscience et a manifesté beaucoup d'ouverture aux autres. C'est ce qui fait le succès de ce vote. Bravo à elle.

*(Applaudissements)*

Je voudrais aussi remercier Michel Debout pour sa contribution au rapport qui a précédé l'avis et aussi dire un mot à la présidente de la section de l'aménagement durable des territoires et à Isabelle Roudil, rapporteure d'un avis cité dans cette séance plénière sur le logement. Nos deux sections ont coopéré, tenu les engagements pris devant le bureau en la matière, et je voulais les remercier des échanges très fructueux qui ont permis d'échanger, d'un avis à l'autre, et surtout, au final, de rendre deux avis très complémentaires.

Je le dis à chaque fois : ce travail est collectif, tous les conseillers, tous les groupes y contribuent et cela fait la richesse au final des documents que nous produisons.

Merci à tous les groupes et acteurs de la section, à l'administration de la section qui a accompagné ce projet d'avis et tout particulièrement à madame la rapporteure. Je n'oublie pas les services de la maison qui nous aident pour la communication dans la plénière.

Notre souhait est d'inspirer avec la meilleure prise en compte d'une approche globale et notamment environnementale.

*(Applaudissements.)*

**M. le Président.** Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, je vous donne rendez-vous demain pour l'examen du projet d'avis concernant *La politique européenne des transports maritimes au regard des enjeux de développement durable et des engagements climat*, présenté par Jacques Beall, rapporteur, au nom de la section des affaires européennes et internationales, présidée par Jean-Marie Cambacérés.

La séance est levée.

\* \* \* \* \*

*La séance est levée à 16 heures 15.*

*Prochaine séance, mercredi 12 avril 2017, à 14 heures 30.*

**ANNEXE**

Annexe 1 - Diaporama illustrant les propos de Dominique Allaume-Bobe, rapporteure



LA QUALITÉ DE L'HABITAT, CONDITION ENVIRONNEMENTALE  
DU BIEN-ÊTRE ET DU MIEUX VIVRE ENSEMBLE

LES CONSTATS

**Éléments de définition : l'habitat et sa relation au logement**

11 avril 2017



LA QUALITÉ DE L'HABITAT, CONDITION ENVIRONNEMENTALE  
DU BIEN-ÊTRE ET DU MIEUX VIVRE ENSEMBLE

LES CONSTATS

**Les attentes des habitant.e.s évoluent**

:

- La qualité des logements permet de satisfaire de plus en plus largement les besoins essentiels
- Le besoin de santé et de bien-être augmente, il se mesure par la qualité de l'environnement

11 avril 2017

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA QUALITÉ DE L'HABITAT, CONDITION ENVIRONNEMENTALE DU BIEN-ÊTRE ET DU MIEUX VIVRE ENSEMBLE

**LES CONSTATS**

**L'importance croissante du lien environnement-santé :**

Vivre dans un environnement sain est un élément essentiel du bien-être

- **Des causes d'insatisfaction : le bruit, la qualité de l'air, les signes d'humidité sur les murs...**

L'identification et la mesure des risques émergents est un enjeu essentiel pour la qualité de l'habitat

- **Champs électromagnétiques, éclairage nocturne, pesticides dans l'air extérieur, risques nanomatériaux ou perturbateurs endocriniens, pollutions des sols...**

11 avril 2017

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA QUALITÉ DE L'HABITAT, CONDITION ENVIRONNEMENTALE DU BIEN-ÊTRE ET DU MIEUX VIVRE ENSEMBLE

**LES CONSTATS**



Projet de Le Corbusier pour Paris (plan Voisin, 1925)

11 avril 2017

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA QUALITÉ DE L'HABITAT, CONDITION ENVIRONNEMENTALE DU BIEN-ÊTRE ET DU MIEUX VIVRE ENSEMBLE

LES CONSTATS

### L'évolution du cadre législatif :

- Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU), 13 décembre 2000 ;
- Loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2), 12 juillet 2010 ;
- Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), 23 mars 2016 ;
- Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), 17 août 2015 ;
- Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, 9 août 2016...

11 avril 2017

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA QUALITÉ DE L'HABITAT, CONDITION ENVIRONNEMENTALE DU BIEN-ÊTRE ET DU MIEUX VIVRE ENSEMBLE

LES CONSTATS

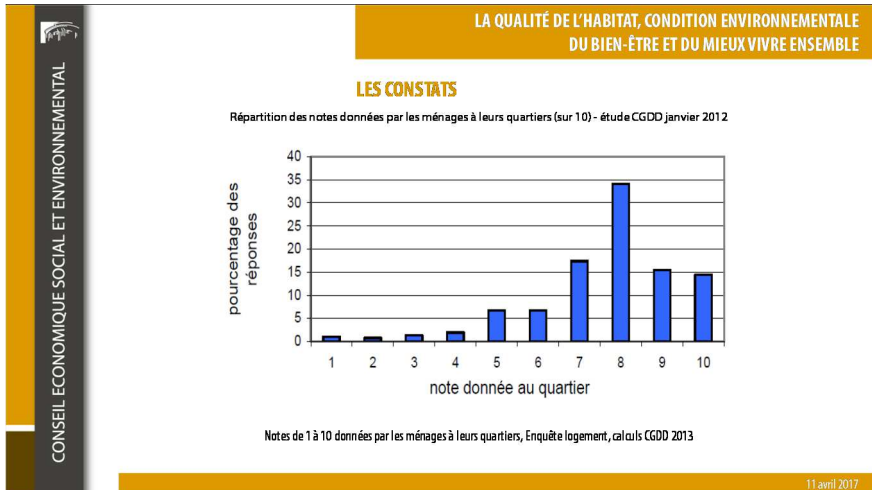
### L'habitat est un lieu d'inégalités entre les femmes et les hommes :

L'exemple des inégalités dans le sport

- Les équipements sportifs les plus subventionnés par les collectivités sont utilisés à plus de 80 % par des hommes ;
- Les filles sont deux fois moins nombreuses que les garçons à pratiquer une activité sportive ;
- Le soutien financier des collectivités est souvent plus important pour les clubs pratiquant des activités non mixtes.



11 avril 2017



CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA QUALITÉ DE L'HABITAT, CONDITION ENVIRONNEMENTALE DU BIEN-ÊTRE ET DU MIEUX VIVRE ENSEMBLE



L'habitat participatif, une grande diversité de formules juridiques et de montage des projets  
(Source : Coordin'action des associations d'habitat participatif)

11 avril 2017

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA QUALITÉ DE L'HABITAT, CONDITION ENVIRONNEMENTALE DU BIEN-ÊTRE ET DU MIEUX VIVRE ENSEMBLE

**LES PRÉCONISATIONS**

**Répondre aux enjeux du changement climatique global dans l'habitat**

En 2016, on compte 29 millions de résidences principales en France dont 743 000 dans les DROM.  
3% seulement du parc de logements est en classe énergétique B, le niveau que tous les logements devraient atteindre en 2050 (objectif LTECV).

- **Accélérer la trajectoire de la composante carbone de la TICPE dès 2018 pour obtenir des recettes budgétaires supplémentaires ;**
- **Concentrer l'utilisation de ces ressources supplémentaires sur la rénovation globale, afin d'atteindre les objectifs fixés par la loi ;**
- **Bien mesurer et documenter le rôle et les effets des différents types de végétation sur la consommation d'énergie et les températures dans les espaces urbains en vue de leur insertion dans les projets.**

11 avril 2017



LA QUALITÉ DE L'HABITAT, CONDITION ENVIRONNEMENTALE  
DU BIEN-ÊTRE ET DU MIEUX VIVRE ENSEMBLE

**LES PRÉCONISATIONS**

**Intégrer la biodiversité dans l'urbanisme et le bâtiment**

La surface d'espace vert par habitant.e est d'environ 5,8 m<sup>2</sup> à Paris (14,5 m<sup>2</sup> en incluant les bois de Vincennes et de Boulogne), de 31 m<sup>2</sup> en moyenne dans les plus grandes villes françaises. Amsterdam affiche 36 m<sup>2</sup>, Londres 45 m<sup>2</sup>, Bruxelles 59 m<sup>2</sup> et Vienne 131 m<sup>2</sup>.

- **Préserver et développer la biodiversité en ville en s'appuyant sur le rôle de la nature comme élément majeur du bien-être humain ;**
- **Intégrer systématiquement une réflexion sur la nature dans les projets urbains et immobiliers, inventorier et protéger la nature existante ;**
- **Intégrer, en milieu urbain, la reconstitution du lien humain-nature dans les travaux de création ou de remise en valeur d'espaces verts ; augmenter leur surface, leur qualité et leur accessibilité à tous.**

11 avril 2017

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA QUALITÉ DE L'HABITAT, CONDITION ENVIRONNEMENTALE  
DU BIEN-ÊTRE ET DU MIEUX VIVRE ENSEMBLE

**LES PRÉCONISATIONS**

**Faciliter les mobilités actives**

Les déplacements inférieurs à 20 km représentent 82 % des déplacements.  
En 2015, 58 % des actifs ont recours à la voiture pour des trajets domicile-travail inférieurs à un kilomètre.

- **Mieux prendre en compte les enjeux de mobilité ayant un impact sur la santé dans les projets développer davantage les mobilités actives dans les PLU et intégrer les besoins des femmes dans l'espace public ;**
- **Donner la priorité aux modes de déplacement les plus économiques comme la marche et le vélo développer un meilleur usage des véhicules automobiles privés grâce au covoiturage et à l'auto partage ;**
- **Inciter les collectivités territoriales à mettre à disposition des espaces de télétravail partagés dans un cadre de responsabilité à clarifier ;**
- **Développer les « bureaux des temps ».**

11 avril 2017

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA QUALITÉ DE L'HABITAT, CONDITION ENVIRONNEMENTALE DU BIEN-ÊTRE ET DU MIEUX VIVRE ENSEMBLE

LES PRÉCONISATIONS

**Identifier et prévenir les pollutions**

50,1% des ménages de l'agglomération parisienne et 33,3% dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitant.e.s jugent la qualité de l'air moyenne ou mauvaise. Les franciliens ont connu 16 jours de pollution en 2015, 21 en 2016 (indice citéair supérieur à 75, pollution élevée ou très élevée)

- **Améliorer la connaissance des nouveaux agents source de pollutions et des types d'exposition ;**
- **Construire en priorité des indicateurs d'exposition globale et de programmes de biosurveillance ;**
- **Réaliser des études d'impact ciblées à l'échelle des quartiers pour mieux traiter les questions de santé environnementale dans l'élaboration des projets.**

11 avril 2017

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA QUALITÉ DE L'HABITAT, CONDITION ENVIRONNEMENTALE DU BIEN-ÊTRE ET DU MIEUX VIVRE ENSEMBLE

LES PRÉCONISATIONS

**Prévoir et organiser la résilience**

Le réchauffement climatique accroît le phénomène des îlots de chaleur. La surmortalité lors de la canicule de 2003 a été de +134 % en Île-de-France (estimation de + 60 % France entière)

- **Affirmer dans l'habitat la complémentarité des politiques d'adaptation au changement climatique et des capacités de résilience ; prévoir des modalités de fonctionnement dégradé par quartier en cas de catastrophes.**

11 avril 2017

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA QUALITÉ DE L'HABITAT, CONDITION ENVIRONNEMENTALE  
DU BIEN-ÊTRE ET DU MIEUX VIVRE ENSEMBLE

**LES PRÉCONISATIONS**

**Développer le rôle et la responsabilité des habitant.e.s**

La surface des parcelles (jardins familiaux ou collectifs) est de 100 m<sup>2</sup> en moyenne.  
En centre-ville, la surface des jardins peut être inférieure à 50 m<sup>2</sup> (cas par exemple des parcelles en pied d'immeuble) et les micro-parcelles se développent, la demande étant élevée (carrés potagers de 2 m<sup>2</sup>).

- **Encourager les collectivités territoriales à soutenir l'habitat participatif ;**
- **Donner une nouvelle impulsion à la politique de création de jardins collectifs, familiaux...  
Consolider à cette fin leur statut juridique ;**
- **Développer, avec le soutien et l'accompagnement des services municipaux, différentes formes de micro-agriculture urbaine comme le mouvement des « Incroyables comestibles », dans un but pédagogique contribuant à l'esprit de l'économie collaborative.**

11 avril 2017

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA QUALITÉ DE L'HABITAT, CONDITION ENVIRONNEMENTALE  
DU BIEN-ÊTRE ET DU MIEUX VIVRE ENSEMBLE

**LES PRÉCONISATIONS**

**Développer les services publics et au public en associant tous, toutes les acteur.trice.s**

Dans le domaine de la santé par exemple, le nombre des Pôles et Maisons de Santé s'est accru de 373 nouvelles structures entre 2013 et 2015. On comptait en mars 2015, 1023 Pôles et Maisons de Santé actives ou en projet (source FFMPs)

- **Lutter contre les déserts médicaux en favorisant l'installation et les regroupements de professions de santé sous toutes leurs formes ;**
- **Élaborer un schéma de développement commercial pour les différentes strates urbaines pour fournir des réponses de proximité ;**
- **Éviter la disparition du dernier commerce physique en implantant des espaces mutualisés - ex. des points multiservices (PMS) -, à défaut assurer les conditions d'un développement optimal des sites internet mutualisés territoriaux.**

11 avril 2017

LA QUALITÉ DE L'HABITAT, CONDITION ENVIRONNEMENTALE  
DU BIEN-ÊTRE ET DU MIEUX VIVRE ENSEMBLE

**LES PRÉCONISATIONS**

**Penser l'habitat du futur : habiter autrement en ville et en milieu rural**

ÉcoQuartiers : 187 opérations réalisées, en cours ou projetées sont labellisées en zones rurales, périurbaines, dans de grandes agglomérations ou Outre-mer. 547 832 logements et près de 4 millions de m<sup>2</sup> tertiaires sont certifiés BBC en 2016

- Développer, sur la base d'une adhésion volontaire, les « chartes de l'habitant.e », pour susciter l'engagement, faire appel à la responsabilité et les inciter à adopter de nouveaux comportements ;
- Réaliser une étude analytique de bâtiments récents hautement performants pour que la future réglementation bâtiment responsable établisse le meilleur compromis entre objectifs relatifs (de consommation énergétique et bilan carbone notamment).

11 avril 2017

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA QUALITÉ DE L'HABITAT, CONDITION ENVIRONNEMENTALE  
DU BIEN-ÊTRE ET DU MIEUX VIVRE ENSEMBLE

**LES PRÉCONISATIONS**

**Penser l'habitat du futur : habiter autrement en ville et en milieu rural**

- Faciliter et encourager l'utilisation des référentiels liés aux nouveaux quartiers (comme la démarche ÉcoQuartiers) ;
- Agir pour l'égalité femmes/hommes dans l'habitat et l'urbanisme en développant des approches sexuées dans les études, en interrogeant les femmes sur leurs attentes dans la conception des équipements, en facilitant l'accessibilité et sécurisant leur mobilité, en assurant leur présence symbolique dans l'espace public (noms des rues) ;
- Inciter les maîtres d'ouvrage, les urbanistes et les architectes à mieux intégrer les mutations écologiques ;
- Sensibiliser urbanistes et architectes au lien environnement-santé et aux pathologies liées au logement.

11 avril 2017

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL